
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0399 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de huit (08) élèves Contrôleurs des Services Financiers, session 2019.

Ce sont :

CONTRÔLEURS DES SERVICES FINANCIERS

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAKOA BAKIO	229520	31/12/86
2	BINGBOURE WINDINDA ABEL ARMEL	229526	05/08/84
3	GNANOU ZARA	277774	01/06/82
4	HIEN NAWAR FIACRE SEBASTIEN	229544	30/08/83
5	KABORE ISABELLE	277773	24/03/89
6	LOMPO OUMBOINI	104902	31/12/75
7	NANA GEORGES	261047	28/04/91
8	OUEDRAOGO ROGER PATOUINMANEBA	200062	12/11/74
9	ROMBA WINDLASSIDA YACOUBA	112303	21/03/83
10	SAGNON ARGUETA	303257	26/06/89
11	SANKARA DIEUDONNE	245860	31/12/87
12	SANOU HAUSSENE	112304	06/05/76
13	SAWADOGO OUSSEINE	219210	31/12/86
14	TIENDREBEOGO KADIDIA	200072	31/12/85

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

CONTRÔLEURS DES SERVICES FINANCIERS

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

